

Depuis 2020, les modalités de collecte de la taxe d'apprentissage, calculée sur 0,68% de votre masse salariale, évoluent.

Cette dernière comprend désormais une part appelée « solde de la taxe d'apprentissage », correspondant à 13% de son montant total, et est à verser aux établissements de votre choix.

Nous sommes habilités à percevoir cette part sous forme de subvention en équipements ou matériels conformes aux besoins de nos formations dispensées.

**En nous aidant à mieux équiper nos CFA de Branche, vous prenez en main l'excellence professionnelle des futurs salariés de vos entreprises. Votre contribution est essentielle !**

**Nos équipes sont organisées pour vous faciliter tout le volet administratif de l'opération. Vous avez simplement à choisir, avec nous, parmi la liste de nos besoins en équipements ceux que vous souhaiteriez soutenir. Nous faisons le reste.**

Merci pour votre appui, essentiel pour nous aider à ce que nos jeunes soient à la pointe du savoir-faire technique.

## Solde Taxe d'Apprentissage 2021

### Hygiène, Propreté, et Services Associés

#### Promesse de versement Solde Taxe d'Apprentissage 2021

*Merci de retourner cette promesse de subvention complétée par mail [cfa.ouest@inhni.com](mailto:cfa.ouest@inhni.com)*

#### Coordonnées entreprise :

|                  |  |
|------------------|--|
| Siret :          |  |
| Raison sociale : |  |
| Adresse :        |  |
| CP :             |  |
| Ville :          |  |

#### Personne à joindre :

|  |             |  |          |  |
|--|-------------|--|----------|--|
| <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> Mr | Nom :       |  | Prénom : |  |
|  | Téléphone : |  | Email :  |  |

Montant total estimé (solde 13% TA) : ..... €

**Un reçu libératoire, preuve fiscale de votre versement, vous sera adressé dans les meilleurs délais.**